Menace à l'AGÉÉCRA d'un mouvement terroriste amateur et Brésilien !




Dans la prochaine parution!

Cette semaine dans Le Crieur:

L' affaire Le Bouthillier l'enquête et l'interview des enquêteur Blase et Daphnée !



BIENVENUE À JENNIFER ET À SON COURRIER DU COEUR!

LE CRIEUR DU 3 DÉCEMBRE 2003

- **LIMITE À L'EXPRESSION PAR PHILIPPE GARIÉPY**
- **L'ARGENT, ÇA CHANGE PAS LE MONDE... PAR NICOLAS BIRON**
- **KNE VISITE IMPRÉVUE PAR STÉPHANIE PARADIS**
- **20H17, RUE DARLIN** **ITE**

Volume 1, numéro 3

Le journal étudiant Le Crieur est rendu possible grâce à la collaboration financière de la



Caisse populaire Desjardins de Thetford Mines



PAR PHILIPPE GARIÉPY

Limite à l'expression

Rousseau affirmait de façon claire et précise qu'il y a des libertés que l'on ne peut attaquer et que l'on doit garantir : la liberté sociale, de pensée et d'expression. Ce qui est intéressant, c'est la dernière qui, par sa portée, doit avoir certaines limites inaliénables; on parle ici de la propagande haineuse. Trop de personnes se sont cachées derrière la liberté d'expression pour faire de la propagande. Certaines affirment que c'est une mauvaise interprétation de ce qu'elles ont dit ou écrit.

Hitler avait écrit *Mein Kampf.* Était-ce une mauvaise interprétation des mots de Fredrich Nietzche qui provoqua le génocide de la Deuxième guerre mondiale ou unne propagande haineuse voulue d'avance par cette utilisation de Nietzche pour exprimer ses idées ? Est-ce que Nietzche n'aurait pas dû être publié ? Non, c'est Hitler qui n'aurait jamais dû l'être simplement. Dans les années 1960, on était certains que l'homosexualité était une maladie contagieuse et non un choix de vie. Milosevic a usé de sa liberté d'expression pour faire croire aux Serbes que la Yougoslavie leur appartenait au complet et qu'aucune de ses provinces n'avait le droit de se séparer malgré un vote démocratique. Malgré la liberté sociale quant à ses choix politiques, une majorité a été brimée dans sa liberté d'expression, à cause d'une propagande haineuse.

D'un autre côté, de le cas des libertés que les autorités d'un pays ont essayé de réglementer, la loi a fini par abuser des limites qu'elle est supposée protéger. Un cas intéressant a attiré mon attention la semaine dernière, celui du Rwandais Léon Magesera qui aurait, en 1992, prononcé un discours haineux contre les Tutsis à Kabaya qui allait être l'une des causes provocatrices du génocide de ces derniers par les Hutus. Le discours aurait été mal interprété par ceux qui ont fait la promotion de l'extermination des Tutsis. Mais ce n'est pas vraiment Léon Magesera ou cet autre allemand, qui est lui aussi au Canada, mais dont je ne me rappelle pas le nom, qui avait fait un site internet antisémite dans lequel il affirmait sans l'ombre d'un doute que le génocide nazi de 6 millions de Juifs avait été inventé de toutes pièces, qui est intéressant.

Ce qui est vraiment intéressant, c'est que le ministre de l'Immigration, Denis Coderre, va demander à la cour suprême de clarifier la définition juridique canadienne de ce qu'est la propagande haineuse. Mais la question que nous, nous devons nous poser en tant que citoyens est la suivante : Est-ce que nous devons réglementer plus sévèrement la liberté d'expression et surtout donner le droit à une instance juridique de bloquer toute forme de liberté d'expression qui ferait promotion de propagandes haineuses ? Et dans le cas où votre réponse serait oui, à qui doit-on donner ce droit et n'avez-vous pas peur que cette instance juridique n'abuse de son droit ? Car comme vous le savez probablement, l'humain est le seul animal qui a appris à évoluer en abusant de tout ce qu'il y a autour de lui.

L'équipe du Crieur

Journaliste
Sophie Jacob
Jamie Lachance
Nicolas Biron
Stéphanie Paradis
Philippe Gariépy
Francis Poulin
Alexandre Sylvain
Maxime Garneau
Claudia Blanchette

Correction
Département de français

Rédacteur en chef
Philippe Gariépy

Publiciste
Francis Poulin

Infographiste
Alexandre Sylvain
Philippe Gariépy
Francis Poulin

Le Crieur Le mardi 3 décembre 2003

Par Jean-Philippe Lachance

MADE IN...

Vous êtes-vous déjà demandés, ne serait-ce qu'une seule fois, où votre t-shirt, vos jeans ou encore votre paire de souliers avaient été fabriqués ? Par qui ? Et dans quelles conditions ? Probablement que pour la plupart d'entre vous, ce genre de questions ne vous est jamais passé par la tête. Au fond, pour un Nord-américain moyen, cela n'a pas vraiment d'importance. Du moment que le chandail que vous vous procurez porte une griffe de renommée mondiale, du moment qu'il suit la mode et les nouvelles tendances saisonnières, tout va bien...

Là où je veux en venir, c'est que partout à travers le monde, des centaines de milliers de personnes oeuvrant dans l'industrie du textile, en particulier des femmes et des jeunes enfants, sont forcées de travailler dans des conditions plus que misérables, gagnant des salaires inférieurs au minimum vital. Ces gens fabriquent des vêtements dans les usines de sous-traitance de vos multinationales préférées telles que Gap, Nike, Guess, Levi's et Disney (pour ne nommer que celles-là) destinés à l'exportation vers les marchés européens et nord-américains. Ces usines, mieux reconnues sous le nom de « sweatshops » ou « d'ateliers de misère » si vous préférez, sont localisées en majeure partie dans les États du Tiers-Monde (prenez note que ce genre d'établissement existe aussi aux États-Unis), là où les droits fondamentaux des travailleurs ne sont pratiquement pas respectés. Plusieurs gouvernements de pays en voie de développement sont contraints de créer un climat « propice à l'investissement étranger » et c'est pourquoi les entreprises occidentales y voient une opportunité en or de s'y installer puisqu'elles peuvent bénéficier d'une main-d'œuvre à bon marché. En effet, ces ouvriers sont condamnés à travailler de longues heures d'affilées (pouvant atteindre 24 heures) et ne peuvent s'engager dans des activités syndicales sous peine de perdre leur emploi, d'être agressés et même emprisonnés. Le non-paiement des salaires est chose courante ; les employés reçoivent parfois leur rémunération avec un an de retard et ils souffrent régulièrement de maladies respiratoires liées aux matières toxiques auxquelles ils sont exposés. À cet effet, permettez-moi de vous rapporter quelques exemples assez troublants, de quoi en faire réfléchir plusieurs. Des enquêteurs de la Marche mondiale contre le travail des enfants (organisme luttant pour les droits humains dans le monde) ont récemment découvert, au Pakistan, que des bambins, dont certains de six ans à peine, avaient été embauchés pour confectionner des ballons de soccer à l'effigie de la FIFA. Ces enfants travaillaient 14 heures par jour, soit dans des ateliers, soit à leur domicile, pour un salaire de misère.

En Birmanie, pays d'Asie du Sud-Est, les syndicats ne sont acceptés ni par l'État ni par les employeurs et les salaires moyens, dans l'industrie du vêtement, atteignent... quatre minimes cents de l'heure.

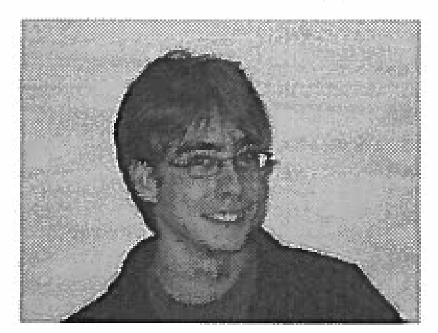
Au Mexique, des employés fabriquant des jeans pour les compagnies Gap et Guess affirment que leur employeur les oblige à travailler toute la nuit dans un climat d'oppression et de peur. Bien souvent, les tenanciers d'usine engagent également des soldats à titre de gardes de sécurité, lesquels exercent parfois des attaques non provoquées à l'endroit des employés.

Pour sa part, Disney, le chef de file en matière d'animation pour enfants, viole honteusement les droits humains de ses travailleurs partout à travers la planète, comme nous le démontre le cas suivant, survenu dans une usine au Bangladesh il n'y a pas si longtemps. Des jeunes femmes qui étaient tenues de travailler 14 à 15 heures par jour, 7 jours sur 7, et rémunérées 5 cents pour chaque chemise de Winnie the Pooh qu'elles confectionnaient, ont décidé de dénoncer ces conditions inhumaines auxquelles elles se restreignaient. Suite à cela, la multinationale Disney a aussitôt fait ses valises afin de s'établir ailleurs, laissant ainsi ses ex-travailleuses dans la rue, sans le moindre sou. Et je vous assure que des exemples comme ceux-là, il serait possible d'en citer encore durant trois semaines complètes.

Il est clair que nous ne pouvons réformer l'industrie du vêtement à l'échelle mondiale à nous seuls du jour au lendemain. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que l'on doit demeurer passifs et insensibles face à l'exploitation sauvage de certaines entreprises à l'endroit de leurs employés. Les « marchands de la honte » doivent être dénoncés et pour cela, une conscientisation sociale est impérative. Les compagnies qui s'enrichissent en violant outrageusement les droits de la personne à travers le monde entier ne méritent pas d'être encouragées.

Il existe des vêtement dits « équitables » fabriqués dans des manufactures où les employés bénéficient d'un bon traitement et peuvent exercer leurs droits en toute légalité. Vérifiez vos étiquettes et informez-vous !

www.globalexchange.org , www.sweatshops.org , www.clc-ctc.ca/ , www.sweatshopwatch.org , www.amnesty.org .



Par Nicolas Biron

L'argent, ça change pas le monde, sauf que...

Aujourd'hui, un enfant de moins de 10 ans meurt de faim toutes les 7 secondes, atteint du syndrome de la pauvreté infantile. Cette maladie contagieuse ravage les pays du Tiers-Monde surtout, mais de plus en plus les états civilisés, pendant que, trop souvent, nous préférons l'ignorer. Dans des pays en voie de développement, j'ai vu de jeunes enfants, 7 ou 8 ans, cirer des souliers de l'aube à la nuit tombée pour pouvoir se procurer de quoi manger. J'ai vu des fillettes pleurer et crier pour une gorgée d'eau et des enfants qui n'ont plus la force de parler pour demander un peso; ils tendent la main et espèrent. Partout sur la planète, des enfants crèvent de faim ou travaillent 12 heures par jour, dans des manufactures ou des mines, où les mots esclavage et exploitation riment avec business. Ça, c'est bien connu. C'est bien connu et tous déplorent la situation, mais bien peu d'entre nous faisons quoique ce soit pour enrayer la situation. Ce qui est encore plus grave, c'est que nous rejetons le problème chez les autres, les pays sous-développés, sans jeter un regard critique sur la situation de chez nous. Au Canada, un enfant sur 6 vit sous le seuil de la pauvreté. Un enfant sur 6, c'est plus de 1 139 000 personnes. Ce n'est pas peu dire, mais c'est la vérité, malgré tout. Parmi les 23 pays les plus riches du monde, selon une enquête réalisée en 2000 par l'UNICEF, le Canada arrive au 17e rang des enfants vivant dans la pauvreté avec un score de 15.5%. La Suède est bonne première avec un résultat de 2.6% et le Mexique ferme la marche avec 26,2%. « Ça fait peur de réaliser que tu vis dans un pays, dans une province ou une ville où toi, t'acceptes que l'autre à côté mange pas. » déclarait un ancien prestataire de l'aide sociale. Et pourtant c'est le cas. Les enfants atteints de pauvreté sont davantage confrontés à des situations telles des retards de développement, des problèmes respiratoires et de santé fragile, des séjours en familles d'accueil, un logement insalubre, du décrochage scolaire, des problèmes de santé mentale chez les parents, le stress, le désespoir, les abus sexuels et la violence verbale ou physique. Voilà pourquoi il est grand temps d'agir. Il y a 11 ans, les députés de la Chambre des communes avaient unanimement adopté la résolution présentée par Ed Broadbent dans le but d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. À peine 14 mois plus tard, seulement une dizaine de députés assistaient aux comités sur la pauvreté. Les élus se sont par ailleurs révélés incapables de tenir leur promesse, avec les statistiques mentionnées ci-dessus. De plus, le nouveau gouvernement Charest vient d'annoncer une augmentation des coûts des garderies et des frais de scolarisation. Et encore, il n' est plus certains de vouloir baisser les impôts et on parle même de réduire l'aide sociale pour les gens qui en reçoivent depuis plus d'un an. Donc, non seulement notre gouvernement coupe dans leurs revenus, mais il augmente leurs dépenses, en plus de restreindre l'accès aux études. Ce qui ne peut que creuser encore plus le fossé entre riches et pauvres. Pour ce qui est du logement, notons que la construction de logements à prix modique est passées de 25 000 en 1980 à environ 1 500 en l'an 2000, au Canada. Les familles à faibles revenus doivent souvent dépenser près du tiers de leur avoir seulement pour couvrir les frais de logement. Mais il y a des solutions. Depuis quelques années, nos gouvernements se sont engagés à combattre la pauvreté en investissant dans les logements à prix modique, en facilitant l'accès à l'éducation et aux garderies et en augmentant la Prestation nationale pour enfants versée aux familles à faibles revenus. Espérons qu'ils tiennent enfin leurs promesses et que l'on n'assiste pas à une reprise du passé (ou les plans d'action étaient abandonnés). À l'approche de Noël, vous pouvez faire votre part en contribuant aux paniers de Noël et en aidant les organismes de charité. Surveillez les collectes de dons et donnez généreusement.





Par Jamie Lachance

La torture, ça fait mal...

Ces dernières semaines, vous avez sûrement entendu parler de William Sampson. Ce citoyen canadien vivait en Arabie Saoudite. Il travaillait pour un firme qui faisait des prêts aux nouvelles entreprises. Par un tour du destin, il fut accusé d'avoir commis un attentat dans la capitale Riyadh. On obtint ses aveux d'une façon assez efficace : on le pendit à l'envers pendant une semaine, obligé de rester éveillé et on menaçait de s'en prendre à sa famille.

Donc, lorsque notre gouvernement apprend que l'un de ses citoyens a été torturé et est condamné à mort, devinez ce qu'il fait. Il va le chercher? Il menace l'Arabie Saoudite de sanctions? Essaie-t-il seulement de convaincre ses bourreaux de le relâcher? Non, bien sûr que non! Il ne faudrait surtout pas détériorer nos relations avec un pays du Tiers-Monde fortement connu pour son soutien à l'extrémisme islamique et qui torture nos citoyens! Bon, assez de sarcasme.

Voilà, c'est dit. Nos chefs se soucient plus de leurs relations avec leurs amis du Moyen-Orient que du bien-être de ses citoyens. Sommes-nous donc revenus à un système comparable à celui de la monarchie où la noblesse se foutent pas mal de ce qui arrive au petit peuple, ou est-ce que notre gouvernement est simplement composé de mauviettes craignant de subir des conséquences atroces s'ils se mettaient un pays du Tiers-Monde à dos? Je vous laisse le loisir de deviner.

Cependant, tout ceci nous ramène à une question importante : le Canada est-il capable de tenir tête à une autre nation? Il est souvent vu comme le p'tit gars à genoux à côté des États-Unis. On se cache en arrière et on dit : « Aweille, t'es le plus fort! » Je veux bien comprendre qu'on ne puisse faire face à la première puissance mondiale, mais lorsque nous ne pouvons forcer un pays pauvre à libérer un de nos citoyens injustement incarcéré, il faut commencer à se poser des questions sur notre puissance économique, politique et militaire. Disons simplement qu'un réaménagement serait souhaitable.

N'oublions pas qu'il y a des dizaines d'autres personnes dans la même situation que William Sampson. Lui-même, dans un discours bien émouvant, a dit : (traduit de l'anglais) « Quelqu'un, quelque part, crie tout seul, dans le noir. » Cette situation est inadmissible. Le gouvernement doit alors faire un choix entre protéger ses citoyens des pratiques douteuses d'un pays extrémiste et protéger ses relations avec le pays en question. Je crois que le choix est simple...

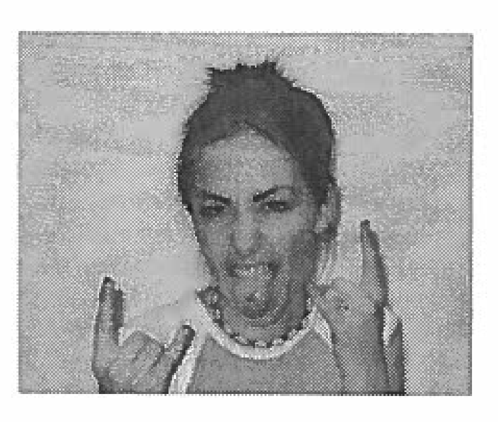
L'aide mémoire cégepien :

- Il reste toujours des places pour Cégep en Spectacle!

- L'angleterre vous intéressent?

- Misiciens, chanteurs et vidéastes : Les spectacles de seconde session ont besoin de gens comme vous!

Pour information : Michel Sansoucy au local 3031



Par Stéphanie Paradis

Une visite imprévue

;amedi matin, 10h15. On frappe à ıa porte. (Tous ensemble...) Les 'émoins de Jéhovah ! Quelle urprise ! Eh oui, pour la première ɔis, en 4 ans de vie d'appartement, ai la chance d'ouvrir ma porte à Micheline», de son prénom. Je n'ai as la prétention de vous dire ,ici, si éhovah est digne de nos prières ou on. Je veux simplement commenter ı visite du samedi matin et vous arler de la documentation qu'ils vous onnent avant de partir. Je disais onc que j'avais ouvert ma porte à ⁄licheline. Elle débute en me parlant e la planète qui est malade puis, me emande que sera l'avenir de la ∍rre ? Maxime «the choosen one» y tait et a décidé de répondre à la uestion par : «L'avenir, c'est emain ! » Par la suite, elle nous emande si nous croyons que nous, umains, allons nous sauver ou si le :réateur va nous sauver ? J'ai ɘpondu à celle-ci par : « Ah, vous avez ... tant de questions xistentielles pour un samedi ıatin...» Bref, je ne vous ferai pas art de la suite de la discussion que ous avons eue et, bien sûr, les ɔmmentaires à faire réfléchir de laxime. La discussion s'est terminée sur le don de deux intéressantes revues : *Réveillez-vous* et *La Tour de Garde annonce le Royaume de Jéhovah*.

La première revue, *Réveillez-vous*, a un tirage moyen de 22 755 000 exemplaires et est publiée en 85 langues, le tout à travers le globe. Avec des sujets à caractère écologique et humanitaire comme : «Sauverons-nous la terre ?» ou «Vivre avec la sclérose en plaques», la revue est légère à lire comparativement à son homologue. Ajouter à ça des articles du genre : «Comment cesser d'être dans l'ombre de mes frères et soeurs ?» Comme toute bonne publication qui se respecte, il y a une section « Nos lecteurs nous écrivent» (À noter que *Le Crieur* est une bonne publication qui se respecte et si l'option courrier du lecteur vous tente faites-nous en part et nous étudierons le besoin. Laissez-nous le temps de nous ajuster.)

Dans *La Tour de Garde annonce le Royaume de Jéhovah*, se veut un peu plus à caractère religieux comme son titre l'indique. Cette dernière a un tirage moyen de 25 203 000 exemplaires et est publiée en 147 langues ! Au sommaire apparaissent : « Peut-on croire en un paradis terrestre ?, Exposer correctement la parole de Dieu, Prêcher pour faire des disciples» et autres témoignages. Dans l'article «Exposer correctement la parole de Dieu», j'ai été frappée par un encadré à la fin du texte qui ressemblait à ceci :

Des visites fructueuses

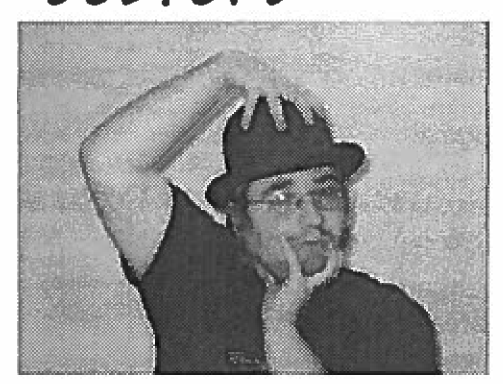
Intéressez-vous sincèrement et personnellement aux gens.
Choisissez un sujet de discussion biblique intéressant.
Préparez chaque fois le terrain pour la visite suivante.
Continuez de penser à la personne après l'avoir quittée.
Afin d'entretenir son intérêt, retournez la voir rapidement.
Pourquoi pas un ou deux jours après ?
Ne perdez pas de vue votre objectif : commencer un étude biblique.
Priez Jéhovah qu'il fasse croître l'intérêt de cette personne.

J'ai trouvé qu'ils y étaient allés de façon très directe pour faire comprendre au futurs adeptes l'attitude à adopter. Mais, chaque personne a droit à sa liberté de choix, de religion, de penser et d'expression.

La visite s'est terminée en me disant : «Bonne Lecture, et si vous voulez, je pourrais repasser pour que vous me parliez de vos lectures ?» Voilà une adepte qui respecte les conseils cités plus haut !

Maintenant vous savez ce qu'il se passe lorsqu'un témoin de Jéhovah frappe à ma porte... J'écris des articles !





L'affaire le Bouthillier
Par Maxime « J.E. » Garneau

L'an passé, l'un des événements « importants » de la télévision était un concours de jeunes gens qui tentaient de devenir chanteurs ou chanteuses. Ainsi était née la télé-réalité. Cette émission, que je ne nommerai pas par respect pour moi-même, était un moyen facile de faire de l'argent pour une vorace productrice et un riche héritier. Cependant mon article ne se veut pas une critique de « l'excellent » concept qu'est cette émission, étant donné que ma collègue Stéphanie Paradis en à fait la non-éloge dans la première édition du Crieur. Nous nous pencherons donc sur un mystère qui a surgit, il y a quelque temps, je parle de l'affaire Le Bouthillier.

Pour ce faire, j'ai rencontré les enquêteurs, le lieutenant Johny Blase et la sergente Daphné Beatty. Ces enquêteurs travaillant pour le SRC, le Service des Renseignements canadien, ont été engagés pour mettre en lumière le piratage de l'album du gagnant de cette émission. Ils m'ont assuré qu'ils n'agissaient pas non plus pour recevoir la prime de 5000$ offerte par Québécor médias pour tous les délateurs ayant de l'information concernant ce piratage.

Revenons cependant un peu en arrière, Wilfred Le Bouthillier devait sortir son album le 11 novembre dernier. Mais une internaute, farfouillant sur le WEB, à découvert tout l'album au complet et ce pratiquement une semaine avant sa sortie. S'informant à une chaîne de radio populaire sur le pourquoi elle pouvait télécharger un album non sorti, la radio répliqua de la façon suivante : « Tais-toi et ne te plains pas, prend le et c'est tout. ». Wilfred se sentant violé dans cet événement, alla pleurer à la télévision et la décision fût prise de sortir l'album 3 jours plutôt soit le 9 novembre. Néanmoins, Québécor avait prévu faire une sortie le 11 novembre, c'est donc une prime de 5000$ qu'ils ont lancée pour trouver qui est l'ignoble être qui a osé toucher à « l'ARTiste » du public.

Le lieutenant Blase m'a affirmé que Le Bouthiller n'a pas subi un viol mais pire que ça. Il m'a parlé d'un phénomène subissant dans les méandres du web qu'est le cyber-sexe et que Wilfred était une victime de plus ayant subi un cyber-viol. Ce geste à eu pour effet de tout chambouler la victime qu'y n'avait plus comme possibilité que de porter plainte. Mais comment attaquer une personne dont on ignore l'identité? N'ayant plus recours à son ricochet ou son miroir il décida de faire un appel à tous en allant LIVE à TVA pleurer sur son triste sort afin qu'on le prenne en pitié et que l'on agisse à sa place.

Selon le Lieutenant, quelques personnes sont soupçonnées. L'une d'elle se trouve à être l'acteur Johnny Depp qui ferait la promotion de son film « Les pirates des Caraïbes » qui sort en vidéocassette ce 2 décembre. Rien de mieux qu'un acte de piratage pour promouvoir un film de pirate. Ensuite une des suspectes ne m'a pas été mentionnée. Mais le Lieutenant à bien voulu me laisser indices. Il semblerait qu'il s'agirait d'une dame dont le nom commence par M et se termine par le son Arie-Hélène. Paraît-il que cette femme serait un second violon dans cette histoire et que son seul alibi disponible est le fait qu'elle soit disparue depuis sa récente défaite contre Le Bouthillier. Sur ces commentaires, la sergente Beatty est restée silencieuse comme depuis le début.

Le lieutenant Blasé, tant qu'à lui dit qu'il faut faire extrêmement attention, car il semblerait que l'écoute de cet album engendre la folie par hypnose auditive. Il dit qu'il faut absolument se méfier, pour ne pas terminer comme la femme en pleurs qui expliquait son soulagement de la venue de Le Bouthillier qui a rempli un énorme trou dans sa vie et qu'il est pour elle une raison de vivre. Il ne faut surtout pas oublier que ce n'est qu'un « Chanteur » « Professionnel ».

Cependant, si vous désirez mon avis de journaliste, le véritable pirate dans cette histoire est le géant médiatique Québécor qui en profite pour faire un gros coup de Marketing. Imaginez! Si l'album avait sorti en même temps que celui de Bruce Springsteen, Lynda lemay et j'en passe, l'album aurait sûrement passé inaperçu. Mais avec ce scandale l'album est sorti plus tôt et à fait la une de tous les médias, qui étrangement sont tous la propriété de Québécor médias. Bref, ne vous laissez plus berner par cette télé-réalité qui semble être arrangée au quart de tour pour faire un maximum d'argent.

P.S. : Aucun nom n'a été changé pour le bien de l'article. Toute ressemblance avec n'importe qui est totalement voulue et purement désirée.





Par Claudia Blanchette

20h17, rue Darling

Mettant en vedette Luc Picard et Guylaine Tremblay

Comme vous avez pu le voir dans mes articles précédents, j'ai un faible apparent pour le cinéma québécois. Cependant, même en tant que fan invétéré de notre culture, je ne peux m'empêcher de dire que cette nouveauté québécoise qu'est **20h17, rue Darling** est quelque peu décevante. L'idée de départ est bonne, certes, mais plus ou moins bien exploitée. Un homme, Gérard Langlois (Luc Picard), alcoolique, échappe à la mort parce que son lacet s'est détaché. Ces quelques secondes font en sorte qu'il a un accident d'auto et doit négocier un contrat à l'amiable avec un Chinois. Sans cela, il aurait été dans son appartement au moment de l'explosion qui a complètement rasé le bloc. Il décide donc d'enquêter sur cet incendie mystérieux et sur la vie de ceux qui y sont décédés. Il sera vraiment ému par tous ces évènements qui très vite deviendront une obsession. Le scénario en soi est intéressant, mais ce film est rempli d'interminables longueurs et manque sans aucun doute de mordant. De surcroît, ce drame est saturé de monologues intérieurs de la part de Gérard qui ralentissent encore davantage le rythme de l'histoire. Nonobstant ces moments lancinants, ce film vaut le coup d'œil certainement pour le jeu de ces acteurs principaux. Fidèles à eux-mêmes, Guylaine Tremblay et Luc Picard nous gratifient d'une performance sans faille. Ils sont vrais, crédibles et oh!, combien impressionnants. Je dirais que les amateurs de films québécois aimeront visionner cette production une fois, sans plus. Ceux qui d'avance dénigrent notre cinéma, s'abstenir!

Blonde et Légale: Rouge, blanc et blonde.

Mettant en vedette Reese Witherspoon et Luke Wilson.

Cette comédie, bien que rafraîchissante et légère, décevra sans doute bien des amateurs de cette avocate blonde et coquette. Le premier film était intéressant et valait réellement le visionnement, mais la suite est beaucoup moins divertissante. À vrai dire, on pourrait presque croire qu'il s'agit du même film et qu'ils ont simplement changé le nom des personnages. Cette fois, Elle Woods, l'originale avocate (Reese Witherspoon), se donne comme mission de faire voter un projet de loi contre les tests sur les animaux. Elle se sensibilise à cette cause après avoir découvert que la mère biologique de son Chihuahua est un sujet d'étude en laboratoire. À travers les préparatifs de son mariage, Elle met donc en branle cet impressionnant projet et pourra compter sur l'appui de tous ses amis que l'on connaît déjà. On a encore droit à la vilaine méchante fille qui met des bâtons dans les roues de Elle Woods, et on nous sert à nouveau les grosses méchantes gens d'influence qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts. Et comme la première fois, rien de tout cela ne viendra à bout de la détermination de l'héroïne. Les blagues qui nous faisaient rire dans le tome 1 semblent usées dans cette suite. **Blonde et Légale 2** vient ternir le succès du premier volet de ce qui, je l'espère, ne sera pas une trilogie. Pour celles et ceux qui ont adoré la première histoire de l'avocate en rose bonbon, la suite vaut la peine d'être vue, mais les personnes qui sont allées voir cette comédie au cinéma n'en ont certainement pas eu pour leur argent!

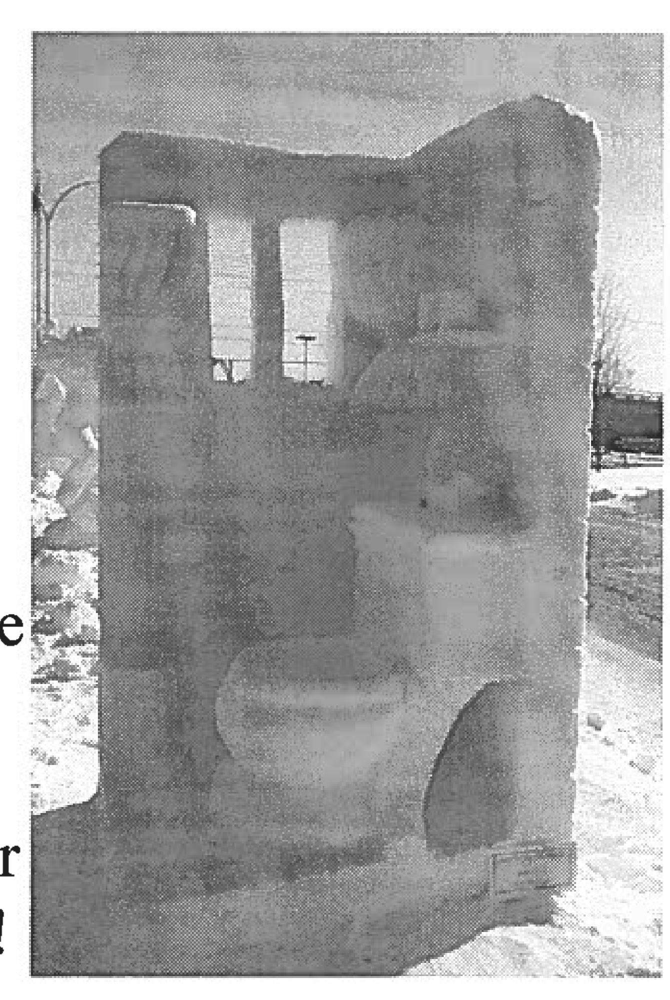
N'oubliez pas! Le Hashichine du Cégep de Lévis-Lauzon rencontre notre équipe, l'Unique, dans une super partie d'improvisation pas piqué des vers!

À la salle P.E. Bonneville le 10 décembre 2003 à 19h30!
C'est un rendez-vous!



Date limite d'inscription le 12 décembre 2003
Voir Michel Sansoucy local 3131

Concours de monuments de neige du 9 au 12 février 2004!



Équipes de 5 étudiants maximun!
200 $ en prix !
Outils permis : Couteaux, machettes, ***SCIES, HACHES***, ou autres outils manuels! (boule de quille ou pitoune de bingo)

Pour inscription et règlements voir Bernard Turcotte au local 3130!



Par Sophie Jacob

Le sport étudiant : pourquoi?

À la rentrée, monsieur et madame tout le monde passent dans le corridor et remarquent une belle affiche blanche avec un logo rouge. Intrigué(e), il ou elle s'arrête. En lisant l'affiche, la question se pose : est-ce que je devrais m'inscrire au sport étudiant? Hum! il est vrai que je suis passablement occupé(e) : entre mes cours, mon travail et mes amis, où pourrais-je trouver le temps? Il ou elle continue donc. Ce que les étudiants ne réalisent pas, ce sont tous les avantages dont ils pourraient bénéficier en s'inscrivant au sport étudiant.

Premièrement, après une journée de cours exhaustive passée à prendre des notes inconfortablement assis sur une chaise, ne serait-il pas bon de pouvoir se dégourdir les jambes? Pratiquer une activité physique nous fait dépenser toute l'énergie accumulée en restant assis. De plus, cela nous permet de décrocher de nos cours sans nous sentir coupables de ne pas travailler dans nos livres. C'est aussi une bonne manière de maigrir ou d'améliorer notre condition physique tout en ayant du plaisir. Cela nous évite de passer des heures dans une salle fermée de conditionnement physique.

Deuxièmement, cela nous permet d'évacuer le stress de façon positive. On peut se débarrasser de nos pensées négatives en se défoulant sur un objet inoffensif sans risquer de blesser quiconque. On peut ainsi s'éviter une dépression. Notre image mentale de nous-mêmes est aussi améliorée par la pratique d'un sport, car cela nous permet de nous affirmer et de performer. On voit aussi notre amélioration et on éprouve de la fierté à pouvoir dire que l'on a été capable de faire un but ou de s'améliorer d'une manière ou d'une autre.

Troisièmement, le sport étudiant nous permet de lier des amitiés. Socialement, c'est une bonne occasion de rencontrer des personnes et de vivre des expériences enrichissantes avec eux. On apprend ainsi à connaître des personnes en dehors des cours qui partagent le même intérêt pour le sport en question. On peut ainsi bâtir de solides amitiés, qui resteront vives pour plusieurs années.

Finalement, il n'y a que des avantages à s'inscrire au sport étudiant. Et si vous me dites que vous n'aimez pas un des sports présentés, je ne peux vous croire car la diversité est de mise cette année : rugby, ballon-panier, ballon-volant, cheerleader, soccer et badminton! Alors, la prochaine fois que vous passerez devant l'affiche blanche, vous saurez quoi faire... Il n'est pas encore trop tard pour s'inscrire à certaines disciplines...

Il y a plusieurs parties à venir pour les Filons de L'Amiante. Pour l'équipe de ballon-panier masculine, elle se mesurera, le 7 décembre 2003, au Collège de Lévis-Lauzon à Lévis-Lauzon. La partie débutera à 17 : 30. Pour ce qui est de l'équipe de ballon-volant féminin, elle participera à un tournoi, le 7 décembre, à Rivière-du-Loup.

Venez voir ce dont ces équipes sont capables!!!

Pensée du Cégepien :

1- L'amnésie c'est une maladie qu'on aime mieux ne pas se rappeller à tous les jours...

Par Francis Poulin

2- L'hanalfabêtisme êt ün prôblaime grâves, par l'on zan...

Part Fillip Guarrèpie

Vous voudriez faire publier une pensée du cégépien? Envoyez nous vos idées au lecrieur@hotmail.com !!

Remerciment:

Un gros merci sarcastique à Dieu pour avoir fait des journées de 24 heures pendant la fin de session...

Merci à tous nos lecteurs...sans vous nous ne serions rien... ou du moins pas lu...

Merci à l'inventeur du styromousse de garder notre café chaud...

Un gros merci à Charles et à ses imprimantes, sans toi notre journal serait long à écrire à la main...

Hey Cégépien! Tu es cassé et tu dois vendre quelque chose rapidement?

Un instrument de musique, une voiture...ta belle-mère?

Faites affaire avec les "Dollorannonces" du journal Le Crieur!

Envoyez nous vos annonces à lecrieur@hotmail.com

Pigiste, vous êtes recherché par Le Crieur!

N'attendez plus vous pouvez enfin écrire dans le journal Le Crieur !

Que ce soit des textes d'opinions, une critique, un poème, de l'humour, un texte d'actualité ou de culture, nous les lirons tous et qui sait... peut-être serez -vous la prochaine coqueluche du Crieur?

Tentez votre chance!

Dans la prochaine parution :

- L'homme derrière la mascotte
- Ma balade à Toronto
- La censure
- Francis Poulin finira-t-il par pondre un article??

Attention, il arrive le 16 décembre.
Criez-le sur les toits !

Dans tous les bons kiosques **du cégep** et **de l'enfer!**